

[Voir cette infolettre dans votre navigateur.](#)

DES NOUVELLES DE NOUS!



FPPU

FÉDÉRATION DU PERSONNEL PROFESSIONNEL
DES UNIVERSITÉS ET DE LA RECHERCHE

Le «déconfinement» et la suite



Au terme de la sixième semaine après la COVID-19, un mot commence à résonner : «déconfinement». On entrevoit enfin la reprise (très progressive...) de la vie sociale et économique. Plusieurs établissements de notre réseau se déclarent d'ailleurs prêts à **relancer bientôt leurs activités de recherche**, après avoir revu la routine de travail dans les laboratoires pour respecter les règles sanitaires qui s'imposent. De nombreux professionnels de la science pourraient donc reprendre bientôt le cours de leur carrière. Une excellente nouvelle!

De manière générale, peu de membres de notre fédération ont perdu leur emploi jusqu'ici. Néanmoins, nous restons alertes. Le **30 avril signale la fin de nombreux contrats** qui ne seront pas tous renouvelés. L'Université Laval a récemment annoncé la mise à pied temporaire de plus de 600 personnes, la plupart liées à des services qui ont dû fermer. Sur les autres campus québécois, des syndiqués à statut précaire (contractuel, temporaire ou sous octroi) pourraient aussi devoir rendre la clé de leur bureau.

Si vous perdez votre travail ou voyez votre horaire réduit, voici les mesures qui peuvent compenser en partie votre perte salariale. N'oubliez pas: **lors d'une mise à pied temporaire, votre lien d'emploi est maintenu** pour une période pouvant aller jusqu'à 24 mois, selon votre convention collective. Vous retrouverez donc votre ancienneté si vous êtes réembauché à la fin de la crise. Notez aussi que certains établissements offrent un accès à leur programme d'aide aux employés durant cette période.

Nous vous écrivons lorsque nous aurons du nouveau. D'ici là, suivez-nous dans fppu.ca, [Facebook](#) et [Twitter](#)!

Prestation canadienne d'urgence (PCU)

Pour qui? Les personnes qui ne peuvent effectuer leur travail en raison de la pandémie, notamment parce qu'elles doivent prendre soin de leurs proches, ou qui encaissent une forte baisse de revenus.

Combien? La prestation équivaut à 500 \$ par semaine. Elle est versée pour une durée maximale de quatre mois, jusqu'au 3 octobre 2020.

À savoir? Pour être admissible, il ne faut pas gagner plus de 1000 \$ par mois. Comptez 10 jours pour le premier paiement.

IMPORTANT : Ce programme est actuellement la porte d'entrée pour obtenir un

soutien au revenu. Il faut y recourir pendant 16 semaines avant de solliciter des prestations régulières de l'assurance-emploi. Le système de la PCU est censé effectuer automatiquement le transfert entre les deux régimes lorsque vous devenez admissible au second. Sachez que la prestation d'urgence se limite à 500 \$ par semaine même si la régulière aurait été plus élevée dans votre cas. Pour en savoir plus, consultez cette [foire aux questions](#) du gouvernement fédéral.

[Formulaire en ligne](#)

1 833 699-0299

Assurance-emploi

Pour qui? Les personnes qui perdent leur emploi et qui ont effectué au cours des 52 dernières semaines un certain nombre d'heures de travail, allant de 420 à 700 selon la région.

Combien? La prestation couvre 55 % de votre salaire moyen jusqu'à concurrence de 573 \$ par semaine. Elle est versée pour une durée allant de 14 à 45 semaines selon le nombre d'heures de service effectuées et la région de résidence.

À savoir? Pour être admissible, il faut être sans travail depuis sept jours et chercher activement un autre emploi. Dans le contexte actuel, il faut aussi avoir **épuisé son recours à la Prestation canadienne d'urgence.**

[Formulaire en ligne](#)

1 800 808-6352

Photo par [Shane Avery](#) sur Unsplash



[Ajoutez-nous à votre carnet d'adresses.](#)

Vous pouvez vous [désinscrire de cette liste d'envoi](#) en tout temps.

